



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 99434

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la prise en charge des enfants de plus de vingt ans présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles envahissants du développement. Les enfants de moins de vingt ans bénéficient d'une prise en charge éducative dans les instituts médicaux éducatifs (IME), où les équipes, en contact régulier avec la famille, prodiguent des conseils mais principalement aident à la prise en charge de l'enfant et gèrent les difficultés et les troubles graves qu'il peut présenter à certaines périodes. Parfois, au-delà de cet âge, des dérogations peuvent être accordées mais trop souvent la liste d'attente pour les enfants ne dépassant pas le critère d'âge est déjà longue. Pour pallier le manque cruel de places dans le département du Pas-de-Calais, il serait urgent d'envisager l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements médico-éducatifs, pour éviter l'isolement de certains enfants et la détresse de la famille, et la création de structures adaptées aux adultes présentant les mêmes handicaps car, pour ces derniers, il n'existe pas de relais pour poursuivre le travail entrepris par les IME, si bénéfique aux enfants. Il souhaite donc connaître sa position sur ce sujet et quelles sont ses intentions pour permettre l'accueil de ces personnes handicapées dans des structures spécialisées, et notamment dans son département.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99434

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 2006, page 7240